

RÈGLEMENT PARC AVENTURE

PARCOURS BABY

Dès 4 ans révolus jusqu'à 6 ans, avec petite instruction sur place et sous surveillance et responsabilité d'un adulte.

Les dispositifs de protection individuelle sont à disposition pour une durée maximale d'une heure. Dernier accès aux parcours 1 heure avant la fermeture.

PARCOURS VERT

Dès 7 ans révolus jusqu'à 11 ans et une hauteur minimale de **120 cm** avec instruction et sous surveillance et responsabilité d'un adulte.

Les dispositifs de protection individuelle sont à disposition pour une durée maximale d'une heure. Dernier accès aux parcours 1 heure avant la fermeture.

PARCOURS BLEU, ROUGE, NOIR, EXTREME

Dès 9 ans révolus et une hauteur minimale de **140 cm**.

Les mineurs sont autorisés à accéder aux parcours en autonomie, mais avec la signature du présent règlement de la part d'un adulte responsable (le personnel du Parc Aventure se réserve le droit de demander un document d'identité au moment de l'inscription).

Les dispositifs de protection individuelle sont à disposition pour une durée maximale de 2 h. Dernier accès aux parcours 2 h avant la fermeture.

1. Le prix du billet comprend: l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI), l'enseignement des techniques de progression et de sécurité, la surveillance par l'encadrement technique.
2. En cas d'abandon momentané des parcours, il n'est pas possible d'y accéder à nouveau.
3. L'utilisation de chaussures adéquates et complètement fermées est obligatoire (chaussures de sport ou de trekking), ainsi que d'attacher les cheveux.
Il est interdit de porter des accessoires tels que: foulards, sac à dos, appareils photo / camera vidéo.
4. Chaque utilisateur progresse dans les parcours en autonomie et sous SA PROPRE RESPONSABILITE.
5. Avant d'accéder aux parcours il est **OBLIGATOIRE** de participer à l'instruction, qui comprend la vision de la vidéo et l'instruction de la part du personnel préposé sur l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI), l'enseignement des techniques de progression et de sécurité et l'exécution du parcours de test (briefing), indépendamment du niveau de chaque participant.
Nous nous réservons le droit de refuser une personne jugée inapte à effectuer les parcours.
6. **IL EST OBLIGATOIRE DE RESTER ATTACHÉ AU CÂBLE DE SÉCURITÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DU PARCOURS.**
7. L'accès à chaque atelier est consenti à 1 seule personne et l'accès à chaque plate-forme à 3 personnes maximum.
8. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER SUR LES PARCOURS ET D'ÊTRE SOUS L'EMPRISE D'ALCOHOL OÙ STUPÉFIANT.**
9. L'accès au *Final Tamaro Jumping* est autorisé à partir d'un poids minimum de 30 Kg (en cas de vent 40 Kg) et, un poids maximal de 110 Kg).
10. Dans le cas où le parc devrait être fermé à cause du mauvais temps (orages), aucun remboursement ne sera fait.
11. **L'utilisation du Parc implique automatiquement l'acceptation de ce règlement et les indications du personnel du Parc et de la Monte Tamaro SA.**